35e ANNÉE (4e SÉRIE) | No 7 | 13 FÉVRIER 1913

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Prix d'abonnement pour tout l'Univers { 15 francs à l'Edition complète.
10 — à l'Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*,
Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Louis VEUILLOT

(Premier article)

Sommaire. — Jeunesse de Louis Veuillot; ses débuts comme journaliste et comme écrivain. — Luttes pour la liberté d'enseignement ; Veuillot en prison. — *L'Honnête Femme.* — L'enseignement secondaire devant la Chambre des pairs. — La dispersion des Jésuites. — Mariage de Louis Veuillot. — Premières divergences avec Montalembert. — La République de 1848. — *Les Libres Penseurs ; L'esclave Vindex.*

Tout le monde a regretté que l'on n'ait pas célébré le centenaire de Montalembert (né en 1810, † 1870). Nous voulons espérer que l'on s'entendra mieux cette année pour celui de Louis Veuillot (né en 1813, † 1883). Ces deux hommes se sont beaucoup aimés et beaucoup combattus. L'un fut le premier orateur catholique, et l'autre le plus grand écrivain catholique du xixe siècle. Ils ont eu leurs erreurs ou leurs violences, mais on ne peut se défendre de les admirer, mieux que cela, de les aimer. L'*Ami du Clergé* a longuement exposé et analysé les causes de leurs querelles, qui tenaient à leurs origines, à leur caractère, à leur tempérament, à leur trempe d'esprit, beaucoup au temps et à leur milieu. Mais comment, à moins d'une ingratitude inexcusable, oublier leur foi profonde, leur ardent labeur, dont le double mobile fut la passion pour la vérité et l'amour de l'Eglise, « cette femme et cette mère ? »

A l'occasion du prochain centenaire de Louis Veuillot, où il sera parlé aussi de Montalembert, de Mgr Pie, de Mgr Dupanloup et de beaucoup d'autres, il nous a paru opportun de compléter nos études sur l'illustre polémiste. Nous lui avons consacré plusieurs articles en 1900, et dans nos travaux sur Pie, Dupanloup, Gerbet, Combalot, Newman même, son nom s'est trouvé fréquemment sous notre plume, car il a été mêlé à tous les grands débats religieux de son époque, et souvent il en a été le protagoniste résolu. Nous n'avons pas l'intention de revenir sur ces questions, — car nous ne voulons pas nous répéter, — mais il nous semble nécessaire de rappeler brièvement les principales étapes de cette féconde vie, et d'ajouter en passant, à nos esquisses, quelques traits qui leur manquent.

I. — En 1811, un ouvrier tonnelier originaire de Noyers, dans l'Yonne, et nommé François-Brice Veuillot, traversait Boynes dans le Gâtinais. Il vit « à la fenêtre encadrée de chèvrefeuille d'une humble maison, une belle robuste jeune fille qui travaillait en chantant. » Elle s'appelait Marguerite-Marianne Adam. Tous deux étaient droits, travailleurs et forts, « les fortunes étaient égales, les cœurs allaient de pair, le mariage se fit. » Le 11 octobre 1813, il leur naquit un premier fils qui fut Louis Veuillot. Le père, ayant été ruiné par la faillite d'un gros négociant, s'en vint à Paris et il trouva une place de garde-magasin chez un marchand de vin de Bercy. Il lui fallait travailler pour nourrir sa famille, qui s'était augmentée de trois enfants, Elise, Annette et Eugène. Le pain lui paraissait dur à gagner, d'autant que François, le modèle de l'honnête ouvrier, n'avait pas trouvé dans la société qui l'avait élevé les lumières de la foi qui éclairent la vie la plus pénible, comme les rayons du soleil disparu illuminent encore les sommets.

Louis, instruit par un maître dénué de sens moral, ne connut même pas les joies de la Première Communion. « Poussé à la table sainte par des mains ignorantes ou tout à fait impies, j'en approchai, écrit-il, sans savoir à quel redoutable et saint banquet je prenais part... Je n'y retournai plus. »

Petit clerc chez le notaire Fortuné Delavigne, — le frère de Casimir, — il se trouva dans un milieu littéraire où il vit passer Scribe, Augustin Barbier, Villemain. Son goût naturel pour la littérature s'y développa et il se prit à composer quelques bluettes. Il était alors un des partisans forcenés d'*Hernani* et de la jeune école romantique.

Dieu lui envoya un ami qui fut son ange tutélaire, Gustave Olivier. Celui-ci lui offrit une collaboration à l'*Echo de la Seine-Inférieure* (septembre 1831), et le jeune journaliste y eut deux duels. Sa plume est honnête et vaillante, elle défend la propriété et respecte le clergé, mais déjà elle com-

bat les injustices sociales. L'année suivante il s'en va rédiger à Périgueux le *Mémorial de la Dordogne* (2 décembre 1832), patronné par le général Bugeaud qui l'apprécie. A Périgueux, il ne fréquente pas l'église qu'il ne connaît pas, mais il observe avec son droit sens la « société, » le monde officiel, et l'on retrouvera dans l'*Honnête Femme* les conclusions de sa pénétration déjà très aiguë.

En 1836 il revient à Paris, appelé par M. Guizot qui le protège, pour collaborer à *La Charte de 1830*. Cette feuille ayant succombé, il écrit dans la *Paix* et le *Moniteur du soir*, journaux conservateurs. Mais le parti qu'il défend est-il le parti de la justice sociale ? Il se le demande avec quelque amertume, en considérant et en jugeant les vices jouisseurs de la bourgeoisie. Il est disposé presque à devenir un « condottiere de la plume, » quand son ami Gustave Olivier, le lundi de carnaval 1838, l'emmène à Rome chez Adolphe Féburier.

Il faut lire dans son beau livre *Rome et Lorette*, dont S. Augustin n'eût pas désavoué nombre de chapitres, le récit de la prière du soir au salon d'Adolphe Féburier, sa conversion par le P. de Rosaven, sa communion à Sainte-Marie-Majeure, son pèlerinage à Lorette, puis sa retraite chez les Jésuites de Fribourg. Tout rayonne dans son âme de néophyte qui a trouvé enfin sa voie. C'est un apôtre qui rentre en France au commencement d'août. Il ne songe plus qu'à écrire des livres d'action de grâce ; le 15 octobre suivant, ses *Pèlerinages de Suisse* sont achevés, ils paraissent en février 1839.

La date du 15 mars 1839 fut inoubliable dans sa vie. Ce jour-là son père mourut. Cet homme n'était pas un impie, mais il ne savait rien de la religion. La conversion de son fils l'avait mécontenté d'abord, puis fait réfléchir. Il avait toujours gardé du respect pour le prêtre, aussi le prêtre fut-il accueilli ; mais Louis ne se consolait point que cette âme, « d'un dévouement toujours plus grand que ses devoirs, » n'eût pas mieux aimé Dieu et sa sainte Eglise. « O mon vénéré père, écrira-t-il, Dieu sait tout, il vous a connu, je ne désespère point ! » Et il pense au peuple qui ne connaît point le prêtre : « Le prêtre, ce gardien des portes du ciel, prêt à les ouvrir au moribond, n'est pour ses yeux, prévenus par cent mille mensonges abominables, que le héraut détesté qui précède l'inévitable mort ! » Et il s'en prend « à la société sans entrailles pour le pauvre peuple, et sans intelligence pour tout ce qui s'élève au-dessus des intérêts d'une abjecte vie ! »

Sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur, il publie successivement entre temps *Pierre Saintive*, le *Saint Rosaire médité* et *Rome et Lorette*. *Agnès de Lauvens* ou le *Sub tuum* viendra seulement en 1841.

Pierre Saintive fut dédié à l'abbé Aulanier, aumônier du couvent des Oiseaux, où les sœurs de Louis étaient élevées. « J'ai voulu faire un roman chrétien, dit-il dans la préface ; un livre où il fût question de passions humaines, où se peignît un coin de la vie actuelle... et qui pût être lu sans danger par une honnête femme, par une jeune fille même. » Ce n'est pas un roman d'aventures, mais un roman intime, une étude religieuse et sociale qu'il a écrite en « visitant » son propre cœur. Saintive, c'est Louis Veuillot avant sa conversion, et Sourzac, le guide du néophyte, c'est Louis Veuillot converti, affermi dans sa foi par la pratique religieuse. Le succès de *Pierre Saintive* fut moins brillant que celui des *Pèlerinages de Suisse*, qui produisirent une impression de foi vaillante et déterminée. Beaucoup de lecteurs superficiels y trouvaient sans doute trop de dissertations politiques, sociales et religieuses.

Le *Sub tuum* parut sous ce titre : *Agnès de Lauvens ou Mémoires de Sœur Saint-Louis*. Il l'écrivit également pour être agréable au couvent des Oiseaux :

> C'est la peinture fidèle et naïve d'une maison d'éducation religieuse. Une pensionnaire emploie ses loisirs à mettre par écrit le détail des choses qui la touchent le plus durant la dernière année qu'elle passe au couvent ; sortie de cet asile, elle se complaît à rappeler les souvenirs qu'elle en a gardés : les jugements qu'elle porte sur le monde parachèvent le tableau de l'éducation qu'elle a reçue.

Agnès de Lauvens passera par le monde et deviendra Sœur Saint-Louis. Dans ce livre, Louis Veuillot s'occupe surtout de l'éducation. Il estime que les connaissances d'une femme, en sus de la grammaire habituelle, de l'arithmétique et d'une certaine chronologie élémentaire, importent peu. Mais « comment cette femme pense, comment elle juge et saura se conduire, dans quels principes elle trouvera sa force, dans quelles idées elle puisera ses consolations, sur quelles convictions elle asseoira le rigide amour de ses devoirs..., voilà l'essentiel. »

Il dut être difficile à Louis Veuillot de prendre le style de la petite pensionnaire, « enfant de Marie » ; il y réussit pourtant, bien que çà et là se retrouve sa touche particulière, avec son esprit pétillant, ses jugements vigoureux, et ses pensées un peu austères pour une adolescente.

Alors il n'y avait guère qu'un journal catholique, l'*Univers religieux*, fondé par Migne en novembre 1833, puis cédé à M. Bailly. *L'Ami de la Religion* et le *Journal des villes et des campagnes* étaient nettement gallicans. M. Bailly avait rallié autour de lui des écrivains distingués, mais dont le travail était intermittent. Delalle, Gerbet, Foisset, Ozanam lui remettaient des articles. Du Lac écrivait sous le nom de Jean d'Aure. Montalembert entra au journal dès 1837 et lui apporta le concours de sa plume et de sa bourse ; mais les catholiques, — qui n'ont pas toujours le sens catholique, — s'abonnaient plutôt à *La Quotidienne* ou à *La Mode*, journaux boulevardiers. Montalembert s'en lamentait et flétrissait les gens qui, n'ayant pas le souci de l'avenir social et religieux de leurs enfants, ne faisaient aucun sacrifice pour la presse qui les défend ; il rappelait

le mot de Talleyrand : « Ne me parlez pas de ces pères de famille : ils sont capables de tout ! »

Louis Veuillot fit insérer dans l'*Univers,* par l'entremise de Saint Chéron, le 20 novembre 1838, une lettre où il prenait la défense du général Bugeaud. C'est son premier article. Le 16 juin 1839, il en publie un second sur la bénédiction de l'église du couvent des Oiseaux, puis d'autres, suivant les conseils de son confesseur, le P. Varin, et de l'abbé Aulanier. Enfin le 12 février 1840 il commence la série de ses *Propos divers* qui se font remarquer par leur netteté incisive et leur violence. Montalembert en ce moment se sépare pour un temps de l'*Univers* qui a attaqué la Constitution anglaise : il se complaît à ces allures d'Achille qui se retire sous sa tente. Désormais Louis Veuillot a pris pied dans le journal, et c'est à regret qu'il part pour l'Algérie avec Bugeaud en février 1841, chargé par Guizot d'étudier sur place la question algérienne et de lui transmettre des rapports précis. Mais à son retour, fin août 1841, il reprend sa bonne plume pour tomber sur Jules Janin, un des pontifes littéraires du jour.

Les légitimistes alors fondent l'*Union catholique* qui sert mieux leurs idées, et qui fait tort à l'*Univers,* pauvre, et décidé, pour garder sa liberté, à refuser les subventions du gouvernement. Les deux journaux finissent par se fondre, et Louis Veuillot devient « secrètement rédacteur en chef » (mars 1843) en remplacement de du Lac, qui est entré chez les Bénédictins. Comme il s'entend avec Eugène Taconet, le bailleur de fonds, au bout de quelques mois il y occupe une situation prépondérante. Il la mérite aussi pour son action extérieure, car il a fait à Lille, puis à Nancy, une campagne fructueuse en faveur de l'*Univers.* Il a été accueilli avec enthousiasme par les curés, qui devinent en lui un défenseur intrépide et redoutable. C'est à Nancy (janvier 1843) qu'il rencontre Lacordaire, et prend les notes qui lui serviront à écrire, dans *Çà et là, Résurrection d'une ville.* Il n'avait pas seulement trouvé des ressources, mais deux nouveaux rédacteurs qui feront figure : Léon Aubineau, un jeune archiviste distingué, et Edouard Ourliac, qu'il avait conduit au P. Boullanger. Il attendait dans la chapelle le résultat de l'entrevue ; le Jésuite vint à lui et lui dit à voix basse en lui serrant la main : « Quelle bonne âme vous m'avez amenée ! » Il était apôtre d'abord, écrivain ensuite, et écrivain pour accomplir de l'apostolat [1].

II. — Maintenant Louis Veuillot a abandonné sans espoir de retour sa situation de sous-chef au ministère de l'intérieur : il ne sera plus que journaliste.

C'est au commencement de 1843 qu'il lance son fameux programme :

« Au milieu des factions de toute espèce, nous n'appartenons qu'à l'Eglise et à la Patrie.

« Parmi ces choses qui passent, parmi ces débris, dans ce mouvement des idées qui s'en vont, reviennent et s'en vont encore, nous embrassons fermement les seules choses, les seules idées qui ne passent pas : l'Eglise et la Patrie. »

Donc « soumission aux vérités de la foi, » et respect au Pouvoir. « Nous lui rendrions justice quand même on affecterait de nous voir soudoyés par lui ; nous blâmerions, s'il le fallait, nos amis les plus généreux, dussent-ils aussitôt nous abandonner... Notre chef est Celui qui commande aux flots de s'ouvrir et aux montagnes de s'abaisser. »

On a confiance en lui parce que c'est un homme nouveau. Il n'a jamais flagorné le pouvoir et il n'appartient en rien à l'école de l'*Avenir*, qui, à la fois, écrasait les gallicans et s'alliait aux révolutionnaires, croyant peut-être de bonne foi servir ainsi l'Eglise. De l'*Avenir* il prenait les revendications légitimes, mais ne réclamait pas comme lui la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, et s'abstenait des campagnes politiques. La Charte de 1830 promettait des libertés, notamment la liberté d'enseignement ; il exigerait que les promesses fussent tenues.

Montalembert était revenu et ils s'entendaient. Obligé de partir à Madère en octobre 1842 pour la santé de Mme de Montalembert, il reparut pour quelques jours en mai 1843. Il était chagrin. Se considérant, d'ailleurs à bon droit, comme le chef du parti catholique, il s'inquiétait de l'inaction de leur petit groupe, du clergé, des évêques. Il n'avait pas vu le mouvement que Louis Veuillot avait imprimé à l'opinion depuis six mois :

— Il ne faut pas compter sur les évêques, disait-il, c'est à peine si trois ou quatre sont disposés au combat. Que trouverai-je à mon retour ?

— Rassurez-vous, répondait Louis Veuillot, les esprits et les cœurs s'échauffent, le mouvement s'étend, les évêques y entreront. Envoyez-nous de là-bas quelques vigoureux appels, l'*Univers* travaillera ferme, et, à votre retour, il y aura un parti catholique qui saluera en vous son chef. Je vous promets une armée.

Les évêques en effet se sont émus parce que la liberté de leurs séminaires est inquiétée ; plusieurs parlent de retirer des collèges les aumôniers, parce que l'Eglise n'y est pas respectée ; l'évêque de Châlons, Mgr de Prilly, est déféré au Conseil d'Etat et frappé d'une déclaration d'abus ; Mgr Devie, de Belley, est menacé du même châtiment pour avoir, dans une lettre pastorale, détourné les parents d'envoyer leurs enfants au pied « des chaires de pestilence. » Pendant ce temps Michelet et Quinet publient leurs leçons abominables contre les Jésuites, déclamées dans les chaires de l'Etat. Louis Veuillot entre en scène et adresse une lettre vigoureuse, en septembre 1843, à M. Villemain, ministre de l'instruction publique :

« Vous n'aurez point de vacances cette année, Monsieur le ministre, ni votre successeur l'année prochaine, s'il plaît à Dieu, car les catholiques ne

[1] Voir *Ami* 1900, pp. 2, 161, 273, 513 (Jeunesse de Louis Veuillot).

veulent plus interrompre la guerre qu'ils livrent à l'enseignement de l'Etat. »

La Charte a promis la liberté d'enseignement, et nous ne l'avons pas. La religion ne reste dans les collèges de l'Etat que « pour présider aux sacrilèges qui signalent l'entrée des enfants dans la vie. »

Les prudents comme Mgr Affre, l'abbé Dupanloup, Ozanam, rappellent les droits de la charité, mais Montalembert est ravi : « Voilà un homme selon mon cœur, » écrit-il à Foisset (11 novembre 1843), et lui-même fait paraître son éloquente brochure *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement* (novembre 1843) : « Les catholiques, s'écrie-t-il, ont depuis trop longtemps l'habitude de compter sur tout, excepté sur eux-mêmes... La liberté ne se reçoit pas, elle se conquiert. » Le mois suivant Mgr Parisis, évêque de Langres, inaugure sa série de brochures sur la liberté d'enseignement. Enfin le 23 décembre l'abbé Combalot lance dans la mêlée, comme un obus, son *Mémoire sur la guerre faite à l'Eglise et à la Société par le monopole universitaire*. Cet ouvrage portait en épigraphe : « Hérode mit à mort beaucoup d'enfants. »

Il adjure les évêques d'imiter l'archevêque de Bordeaux qui a menacé d'excommunier un collège où le professeur de rhétorique débitait d'horribles impiétés. « L'Université n'aime pas les prêtres, ne lui en donnez plus ! »

L'*Univers* met en vente dans ses bureaux ce *Mémoire*, qui est bientôt poursuivi par les magistrats pour excitation à la haine d'une classe de citoyens et au mépris du gouvernement. L'affaire vint devant la Cour d'assises de la Seine le 6 avril 1844, et après un réquisitoire passionné de M. Hébert, l'abbé Combalot fut condamné à 4 000 francs d'amende et à quinze jours de prison. Il eût pu obtenir sa grâce du roi Louis-Philippe, mais il voulut faire sa prison à Sainte-Pélagie, où il entra le 9 avril. Mgr de Prilly et Mgr Chatrousse, évêque de Valence, l'avaient vivement félicité. Alors Mgr Affre se décida à envoyer au roi un Mémoire vigoureux, mais qu'il voulait garder secret, sur la liberté d'enseignement. Nombre d'évêques l'imitent.

Le 16 avril Montalembert, dans un admirable discours, racontait à la Chambre des pairs l'histoire du préfet Modeste et de S. Basile. Modeste, « comme qui dirait le ministre des cultes de ce temps-là, » dit au grand accusé qui se défendait : « On ne m'a jamais parlé avec cette arrogance ! » — Basile répondit : « C'est que sans doute vous n'avez jamais rencontré un évêque. » — C'est alors qu'il prononça son mot fameux : « Nous sommes les fils des Croisés et nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire ! »

Un esprit nouveau soufflait sur le pays, que ces luttes passionnaient.

Louis Veuillot fit un compte rendu détaillé du procès de l'abbé Combalot. Il y reproduisait le réquisitoire de M. Hébert, les plaidoieries de M. de Riancey et le discours de Combalot. A tout cela il ajouta une *introduction*. En outre il publiait les deux lettres des évêques de Châlons et de Valence. Il fut poursuivi de ce chef avec le gérant Jean Barrier et ils en furent chacun pour un mois de prison et 3.000 francs d'amende (11 mai 1844).

« La prison ! écrivait-il deux jours après sa sortie de la Conciergerie, le 17 juillet, mais elle fut notre berceau ! Nous avons nos racines dans les Catacombes. Mettre un chrétien en prison, c'est le retremper dans l'air natal ! [1] »

Mgr de Prilly s'inquiéta tout de suite du paiement des amendes, il s'offrit même à faire un appel aux évêques. Louis Veuillot jugea que ce n'était pas opportun, d'autant que les souscriptions affluaient. Tous les amis apportèrent leur obole, comme NN. SS. Parisis ; Gignoux, de Beauvais ; Le Mée, de Saint-Brieuc ; Clausel de Montals, Devie, Chatrousse, Gousset, Donnet, de Prilly, de Bonald. Les adversaires mêmes, comme les abbés Dupanloup, Darboy, Bautain ; et, en première ligne, Mgr Affre, ouvrirent aussi leur bourse.

Dans sa prison qui avait été occupée par Fieschi et par le prince Louis-Napoléon, la plus belle de la Conciergerie, Louis Veuillot fit la préface de la réimpression de l'*Honnête Femme* et écrivit plusieurs pages sur les hommes et les choses du temps, qui prirent place dans les *Libres Penseurs*.

Il adressa aussi des lettres délicieuses à ses amis :

Me voici en prison, j'y suis bien, trop bien, ceci ne ressemble pas du tout au martyre. Avec un peu plus d'air, ma prison ressemblerait à un lieu de plaisance. J'y suis au frais et à l'ombre, j'y suis seul, j'y lis, j'y écris, j'y prie : ce matin, j'y ai commencé le mois du Sacré-Cœur que je n'aurais pas eu le temps de célébrer dans le monde. Le soir, quand les voleurs sont enfermés, on me permet d'entrer dans la cour où ils prennent leurs ébats, et je puis m'y promener pendant une heure et demie environ. Par malheur, c'est là que je ramasse des puces en abondance, mais il n'y a point de roses sans épines. Les geôliers ont soin de moi, je leur suis recommandé par M. le général des galères, vulgairement nommé préfet de police... (A l'abbé Morisseau).

Avec dom Gardereau il plaisante sur ses verrous :

Jamais par exemple, mon Révérend Père, vous n'avez vu de verrous comme ceux-là. Figurez-vous des essieux. O clôture de Solesmes, représentée par de belles lettres noires au dessus d'une porte qui n'existe pas ! Quelle figure vous feriez ici, mon Père ! J'aurais de l'autre côté du mur les plus beaux noisetiers du monde qu'il ne me serait pas possible d'en accrocher la moindre chose. Heureusement il n'y a point de noisetiers. Il n'y a de l'autre côté du mur que la liberté, mais la liberté des chiens sans maîtres que je regarde comme une gourgandine. Quant à la liberté de l'âme et de la prière, jamais je ne l'eus plus entière qu'ici, non, pas même à Solesmes, où seulement je la possédais plus joyeuse. Dieu est bon et sait parfaitement ce qu'il fait...

O' Connell aussi était alors en prison et l'*Univers* lui faisait signer une adresse par les catholiques

[1] Voir *Ami* 1899, p. 65 et 162 (La liberté d'enseignement) ; — 1895, p. 610 (Combalot).

français, il la recommande depuis la Conciergerie : « Il importe, écrit-il, que la manifestation soit digne de ce grand homme et de nous... »

Ce procès rapprocha un instant de l'*Univers* Mgr Affre qui tenait pour la plus grande modération et qui, tout en se prononçant contre le monopole, blâmait le *Miroir des collèges* de l'abbé Masson, et le *Monopole universitaire* de l'abbé Des Garets, ouvrages qu'il trouvait belliqueux. « La modération doit se mesurer aux situations, lui dit Louis Veuillot, qui d'ailleurs accepta la leçon de bon cœur. Le journaliste dont on attaque avec fureur et déloyauté la personne, le drapeau, les croyances, les amis, n'est-il pas quelquefois forcé et presque toujours excusable d'apporter quelque rudesse dans la polémique ? » L'archevêque de Paris ne répondit rien.

III. — Au mois d'avril de cette même année 1844, Louis Veuillot avait publié *Les Nattes*, qui entrèrent plus tard dans les *Historiettes et Fantaisies*. On y trouve les pages les plus idéalement chrétiennes et les plus littéraires qu'il ait écrites. Relisez plutôt le *Vol de l'Ame*. *Ça et là* même ne renferme rien qui soit supérieur à cette idylle chrétienne si suave et si élevée.

A la fin de la première édition des *Nattes* se trouvait cet avis : « Pour paraître à la fin de juin l'*Honnête Femme*, roman par Louis Veuillot, 2 vol. in-12. Cet ouvrage a déjà paru en six livraisons dans le *Correspondant*. L'auteur le publie de nouveau, après y avoir ajouté quelques chapitres et essayé d'y faire les corrections indiquées par ses amis. » Le public du *Correspondant* s'était un peu scandalisé d'une certaine verdeur d'expression qui n'allait pas à sa pruderie. L'héroïne, « l'honnête femme », avait à son gré un vice trop raffiné ; et le héros Valère, une vertu exagérée. Quant au « petit journaliste » il se montrait mordant et indépendant à l'excès : « J'ai été incrédule, je suis chrétien, disait l'auteur dans sa préface datée « du Palais de la Conciergerie, le 6 juillet 1844 » ; j'ai fréquenté les deux mondes et je puis parler pertinemment de l'un et de l'autre. La supériorité morale et intellectuelle des chrétiens est évidente... La vie est l'épreuve où Dieu marque les siens. Le chrétien combat. Le simple honnête homme fuit bientôt, s'endort ou succombe... J'ai voulu dans un petit cadre montrer ce que devient une société qui a pour ainsi dire chassé Dieu de ses mœurs et de ses lois. »

Les portraits y sont bien mis en relief, les raisonnements serrés et forts, la ville de Chignac et sa société y sont comme gravés à l'eau forte, mais tout est ressemblant. Toutefois Chignac n'est pas Périgueux ; l'auteur s'est inspiré de cette ville et de ce qu'il y a vu, mais son imagination en verve l'a transformée et étendue. Quant aux personnages ils sont éternels et de partout. Sainte-Beuve admirait les « jolis chapitres gais et fins » de la première partie, et écrivait : « Savez-vous qu'il (Louis Veuillot) a devancé *Madame Bovary*, pour certaines peintures, étonnantes de vérité locale ? Il est réel au delà de tout. Balzac imagine et invente beaucoup plus dans ses portraits de provinciaux ; il surcharge et surajoute à tout instant : M. Veuillot rend et copie mieux. »

Buloz, frappé de ce roman, fit savoir au rédacteur en chef de l'*Univers* qu'il publierait volontiers dans la *Revue des Deux Mondes* une Nouvelle de lui :

— Dites à Buloz, fit répondre Louis Veuillot, que j'ai trop à combattre ses collaborateurs et amis dans l'*Univers* pour trouver le temps d'écrire chez lui.

Cependant il cèdera à ses sollicitations et lui donnera pour sa *Revue*, en février 1849, le *Lendemain de la Victoire*.

Les hommes sérieux sentaient bien le vide de la littérature contemporaine : des théories creuses, des instincts jouisseurs, une philosophie facile et sans fondement, des situations passionnées, toujours les mêmes, des descriptions fausses, sous prétexte de paraître neuves, aucune pensée réconfortante et solide. « Il faudrait instruire ces esprits futiles, disait-il. De bons travaux de ce genre dans un recueil bien situé, leur ouvriraient les yeux, les intimideraient, les convertiraient peut-être plus vite qu'on ne pense. Je me sentirais assez fort pour quelques-uns de ces travaux si nos amis n'en avaient point peur. »

Il parlait de ses « amis » du *Correspondant* qu'avaient effarouchés les hardiesses trop exactes de l'*Honnête Femme*...

IV. — La question de l'enseignement secondaire avait été portée devant la Chambre des pairs. Le 2 février 1844, M. Villemain, ministre de l'instruction publique, déposa son projet. C'était le maintien du monopole. Les institutions libres n'enseigneraient que sous le contrôle et suivant le programme de l'Université. Aux examens les élèves libres produiraient un certificat d'études qui dénoncerait l'établissement où ils auraient été instruits. Les directeurs et professeurs déclareraient par écrit qu'ils n'appartenaient à aucune Congrégation non autorisée.

Montalembert revient de Madère pour prendre part à la discussion. M. de Broglie est rapporteur. Il réclame l'instruction morale et religieuse, et comme « la liberté des cultes est bonne et nécessaire, » il s'en rapporte aux promesses de M. Villemain. M. Guizot fait espérer la réconciliation de l'Eglise et de l'Etat. M. Cousin entonne l'apologie de l'Université, prône sa propre philosophie et s'unit à M. Villemain pour détester les Jésuites. Pour M. Villemain surtout, c'était une maladie.

Le gouvernement, violemment attaqué par Montalembert, espère se tirer d'affaire en faisant une situation privilégiée aux petits séminaires qui seraient exempts de la surveillance de l'Université. Montalembert, d'accord avec plusieurs évêques autorisés, comme le cardinal Gousset et Mgr Parisis, déclare qu'il n'acceptera que le droit

commun : « Nous ne voulons être libres qu'à la condition de l'être comme tout le monde ! [1] »

Depuis six semaines il était sur la brèche, sans défaillance, renvoyant à M. de Broglie son reproche d'inconvenance, faisant pâlir la réputation de Cousin et de Guizot, soutenu sans relâche par Louis Veuillot qui le proclame « l'enfant sur qui la mère s'appuie, » l'espoir de l'Eglise, le chef des catholiques, « qui a immensément grandi parmi ses amis et parmi ses adversaires. » A cette époque ils sont pleinement unis ; Montalembert va visiter son ami dans sa prison de la Conciergerie, et écrit au retour, dans son *Journal,* comme pour se consoler : « J'ai le pressentiment qu'un jour je prendrai sa place. » Louis Veuillot lui écrit : « Conservez-moi votre amitié. Elle m'est plus chère que je ne puis le dire : c'est mon grand orgueil d'être un de vos soldats ! » (août 1844).

A la Chambre des députés c'est M. Thiers qui se fait rapporteur du projet. Il ne feint pas de dire que l'enfant appartient à l'Etat avant d'appartenir à la famille ; et il aggrave encore les mesures peu libérales de M. Villemain. Les petits séminaires n'auraient pas le droit de présenter leurs élèves au baccalauréat. En revanche il proposait de rétablir les 12.000 bourses créées à leur profit par Charles X.

« Que M. Thiers garde ses deniers, écrivit Louis Veuillot : nos Evêques ne vendront pas le droit de l'Eglise qui est aussi celui du père de famille et du citoyen. Ils demandent de la liberté, ils ne demandent pas de l'argent ; l'argent profite mal en ces sortes d'affaires. Les Apôtres à qui Jésus ne légua que l'opprobre et sa croix surent conquérir le monde ; celui qui avait traité avec la Synagogue se pendit... »

De fait, Mgr Affre avec plusieurs évêques présents à Paris, par une lettre au Garde des Sceaux, proteste contre la proposition de M. Thiers et « contre les motifs qu'on a la perfidie de leur prêter à l'avance. Ils déclarent qu'ils n'en ont pas d'autres que l'honneur de l'Eglise qui ne leur permet pas d'accepter le prix de la servitude qu'on veut leur imposer. » (Louis Veuillot).

Tout l'Episcopat approuve la réponse de l'archevêque de Paris. Mais ces bonnes dispositions ne durent pas, car le gouvernement agit sur les évêques : « Je sais que plusieurs d'entre eux pensent qu'il faudra désormais se taire quand même, » mande Mgr Parisis à Louis Veuillot (décembre 1844). « L'épiscopat paraît être tombé en catalepsie, » dit Mgr Clausel de Montals à la veille de cette importante session de 1845 dont les Jésuites vont faire les principaux frais.

V. — Car le gouvernement a besoin d'opérer une diversion. Depuis plusieurs années Michelet, Quinet, Génin, Libri, font leurs cours contre les Jésuites. Le *Journal des Débats* avait payé 50,000 francs les *Mystères de Paris* d'Eugène Sue qu'il publiait en feuilleton, le *Constitutionnel* acheta le *Juif-Errant* 100,000 francs. Dans ce dernier roman un jeune prêtre dont les Jésuites ont forcé la vocation pour lui voler un héritage, leur reproche de lui avoir enseigné le vol, la calomnie, le meurtre, le suicide, le régicide, tous les crimes contre les mœurs, toutes les débauches, tous les attentats contre l'ordre social et politique. Au bas de la page étaient citées, comme extraites d'un ouvrage de théologie composé par un jésuite, des falsifications de cet ouvrage. C'était donc le jésuite, c'était le prêtre qui était traîné sur la claie. « Ce prêtre, écrit Louis Veuillot, soulève contre sa robe de perpétuels et renaissants blasphèmes. Pas une échoppe, pas un cabaret où quelque mauvais drôle, la tête dans ses mains, ne se pénètre d'une haine bestiale, en savourant l'épopée bâtarde dont il a le temps d'apprendre par cœur tous les feuillets [1]. » Lui-même y est outrageusement caricaturé sous le nom de Dumoulin.

En même temps on poursuit la guerre contre les religieuses. Le maire d'Avignon, sur les révélations d'un magnétiseur qui faisait parler son « sujet », une « voyante extra-lucide » qu'il endormait, avait déclaré qu'un infanticide avait été commis dans un couvent de religieuses hospitalières ; une inspection médicale fut faite sur l'une d'elles, malade et atteinte dans sa raison : « Un ministre a profité de son pouvoir, s'écrie le rude polémiste, pour approuver l'arrêté administratif qui a légalisé d'avance ces excès sans nom ! Il est moralement du nombre de ceux dont la main brutalement impudique a déchiré devant une vierge les vêtements deux fois saints d'une insensée, d'une épouse de Jésus-Christ. Qu'il en boive la honte à la face de toute l'Eglise catholique, à la face de nos Evêques, protecteurs des vierges sacrées, à la face du Souverain Pontife, leur père, aux pieds duquel nous jetons le poids de notre douleur ! »

Etait-ce à la suite de toutes ces horreurs que M. Villemain, qui dans ses hallucinations voyait des jésuites sortir de dessous les pavés des rues, était devenu fou le 30 décembre 1844 ?... M. Guizot, chef du cabinet, le remplaça à l'Instruction publique par M. de Salvandy, un catholique pompeux et étroit, mais sincère dans ses idées fausses.

Enfin le procureur général Dupin, l'ami de Michelet et de Quinet, l'auteur d'un *Manuel public de droit ecclésiastique,* venait d'être frappé par le cardinal de Bonald pour avoir composé un livre contenant des doctrines hérétiques et « propres à ruiner les libertés de l'Eglise. » (4 février 1845).

La session s'annonçait donc chaude et violente. Montalembert dénonce, le 14 avril 1845, les livres récemment publiés de Michelet et de Quinet. M. de Salvandy les blâme, mais plaide les circonstances atténuantes. Il a d'ailleurs suspendu déjà le cours de Mickiewicz qui invoquait le secours de la France pour affranchir la race slave ! Cela suffisait pour

[1] Voir, pour les détails de cette discussion et pour la question des Jésuites, deux articles de l'*Ami* en 1899, p. 416 et 513.

[1] *Mélanges*, t. II, p. 356.

le moment. M. Cousin alors demande, après avoir versé quelques pleurs, qu'on chasse les Jésuites. M. Martin (du Nord), ministre des Cultes, se borne à dire que le moment n'est pas opportun.

Le 2 mai, M. Thiers interpelle à la Chambre sur l'exécution des lois de l'Etat à l'égard des Congrégations religieuses, mais il réclame seulement la dissolution des « associations non autorisées », par voie administrative. Malgré la magnifique défense des Jésuites par Berryer, la Chambre « se repose sur le gouvernement du soin de faire exécuter les lois de l'Etat; » les Jésuites sont sacrifiés.

« Pour nous décourager, il est trop tard, écrit alors Louis Veuillot. A quelque extrémité qu'on se porte, on ne réussira pas. Suivant la belle et profonde parole de M. l'abbé Dupanloup : « L'Eglise peut perdre des soldats, jamais des batailles. » Heureux les soldats qu'elle perd ainsi !... »

La question revint le mois suivant devant la Chambre des pairs [1]. Montalembert y montra le 11 juin que la politique du gouvernement était *inconvenante, hypocrite* et *lâche*. M. Martin (du Nord) lui reprocha de manquer de charité. « Il montrait le poing à Montalembert, il se proclamait honnête homme, il revenait sur les célèbres douleurs qu'il éprouve lorsqu'il traduit les évêques en Conseil d'Etat, il s'emporte contre les Jésuites assez hardis pour dire leur nom et lui susciter des complications. » (Louis Veuillot). Le P. de Ravignan venait en effet de jeter dans le public son beau livre *De l'existence et de l'institut des Jésuites* où il disait : « J'éprouve le besoin de le déclarer : Je suis Jésuite ! »

Le gouvernement de M. Guizot était acculé à la persécution par le vote de la Chambre ; M. de Rossi partit à Rome pour négocier la dispersion des Jésuites. Il épouvanta le pape Grégoire XVI et le cardinal Lambruschini. Celui-ci pesa sur le P. Roothaan, général des Jésuites, et le 5 juillet le *Messager*, feuille officieuse du soir, publiait cette note : « Le gouvernement du Roi a reçu des nouvelles de Rome. La négociation dont il avait chargé M. de Rossi a atteint son but. La Congrégation des Jésuites cessera d'exister en France, et va se disperser d'elle-même ; ses maisons seront fermées et ses noviciats dissous. »

Montalembert en fut consterné : « C'est la seconde édition de la destruction de l'Ordre, dit-il dans les bureaux de l'*Univers* : ces coups-là ébranlent la confiance. » Et il adressa une lettre très amère au P. de Rosaven où il accablait le cardinal Lambruschini (14 septembre 1845). Ce qui est certain, c'est que le général des Jésuites ne fut pas libre. « Nous devons tâcher de nous effacer, mande-t-il aux supérieurs français, et expier ainsi la trop grande confiance que nous avons eue à la belle promesse de liberté qui se trouve dans la Charte et qui ne se trouve que là. »

Mgr de Bonnechose, alors supérieur de Saint-Louis des Français, à Rome, seconda avec beaucoup trop de zèle les négociations de M. de Rossi. De son côté, Mgr Affre n'aimait pas les Jésuites; aussi n'y eut-il pas en leur faveur un mouvement général de l'épiscopat. Ils se dispersèrent chez des amis ; les noviciats de Saint-Acheul et de Laval furent supprimés et l'on attendit. Mgr Parisis ne prit point son parti de la décision de Rome, et Louis Veuillot souffrit beaucoup aussi de ce dénouement « doublement malheureux, dit-il, malheureux pour la liberté, malheureux pour la religion. » Mais, soldat obéissant, il s'inclina, estimant que Rome avait agi d'après des raisons supérieures qu'il ne se croyait pas le droit de discuter.

Il s'était marié au fort de cette crise le 31 juillet 1845, en la fête de saint Ignace, épousant cette douce Mathilde Murcier, de Versailles, dont il a retracé le portrait fidèle dans *Çà et là : Du mariage et de Chamounix*. Le P. de Ravignan s'était engagé à bénir leur union, mais ce jour-là, « pour la dernière fois peut-être, lui mande-t-il, nous serons réunis en famille, rue des Postes, à *midi*. Nos Pères tiendront certainement à ce que je m'y trouve. » C'était en effet comme une veillée d'armes, sa place de bon chevalier était là. Mais l'excellent religieux écarta les obstacles :

« Bien certainement, mon cher ami, je vous bénirai demain, lui écrit-il le 30 juillet. Je serai à l'autel à dix heures et demie précises.

« Ne vous préoccupez point de mes petits arrangements ou dérangements.

« Oui, je m'unirai à vous de tout mon cœur devant Dieu; certes, vous nous avez assez prouvé que vous êtes notre ami quand même.

« Tous, nous sommes vos obligés. »

Ce jour-là on pria beaucoup dans l'église Saint-Louis de Versailles et les souvenirs les plus précieux s'y donnèrent rendez-vous. Ce fut un mariage admirablement chrétien. Louis Veuillot l'a chanté en des pages les plus émues, les plus douces, les plus vivantes qui aient célébré en langue française le mariage chrétien [1]. Ce bonheur dura trop peu. Bientôt la même plume qui a redit les joies redira les douleurs dans le même langage jailli du même cœur rempli de foi, d'amour et maintenant de larmes.

Il avait achevé avant le 31 juillet son livre *Les Français en Algérie* qui était sur le métier depuis quatre ans. C'est un ouvrage travaillé, très observé et intéressant. Aujourd'hui encore il a gardé son côté actuel, et nombre de chapitres sont d'un maître. Citons *La fin des pouvoirs musulmans*, *Les complaisances des chrétiens pour l'Islam*, *La Propagande*, *La Pacification*. Après avoir critiqué les systèmes des administrateurs et des soldats, il concluait : « Des Arabes vous ne ferez des Français que si vous faites d'eux des chrétiens. » On a constamment appliqué une méthode tout opposée, c'est pourquoi les musulmans

[1] Voir, *Ami* 1899, p. 513, le discours de Montalembert et le rôle de Rossi ; — et en 1898, p. 865, l'article sur Jean Loyseau (le P. de Geslin).

[1] Voir *Ami* 1900, p. 785, Le mariage de Louis Veuillot.

d'Afrique nous craignent, mais ne nous aiment pas, et leur fidélité demeure douteuse.

VI. — Voici des jours plus tristes : l'union de Montalembert et de Louis Veuillot devient moins étroite. Affaire de tempérament aussi. Le premier, très mobile, passe de l'extrême confiance à l'extrême désespoir; il se lamente toujours et cela le soulage ; le second, plus optimiste en apparence, voit plus clair, garde plus de fermeté dans le caractère, encourage ses troupes en public, et, s'il se plaint, ce n'est qu'à des amis sûrs. A la fin de 1844, lors de la folie subite de Villemain, Montalembert voulait que l'*Univers* fît ressortir cette leçon de la Providence ; Louis Veuillot refusa de piétiner un ennemi à terre, incapable de se défendre. Il en résulta un froid dans leurs relations.

Cependant Montalembert demeure le chef incontesté des catholiques, il comprend qu'il est urgent de constituer une vaste association, à la tête de laquelle il établirait un comité. Quelle serait la composition de ce comité ? Laïque, ecclésiastique ? Mgr Affre ne veut ni de l'un ni de l'autre. Quel évêque eût été accepté par tout l'épiscopat, qui regardait volontiers du côté des Tuileries ? Quant au comité laïque représenté par Montalembert, l'ennemi des gallicans, que Mgr Parisis appelait « l'organe de l'Episcopat, » et qui aurait l'*Univers* pour porte-voix, cela effrayait un certain nombre d'évêques, comme Mgr Blanquart de Bailleul, de Rouen, qui disait couramment : « Les laïcs n'ont aucune mission. Ce qu'ils peuvent faire de mieux, c'est de prier pendant que les évêques réclament. »

Mgr Parisis les affranchit par sa lettre à Montalembert « sur la part que doivent prendre aujourd'hui les laïcs dans les questions relatives aux libertés de l'Eglise. » Il décide que le Comité prendra le nom général de *Comité pour la défense de la liberté religieuse*, indiquant ainsi que, dans sa pensée, des prêtres viendront s'adjoindre à eux : « Il faut que vous en ayez, » dit-il.

Ceci se passait en janvier 1845. Que de peines eut Montalembert pour constituer ce comité dont il était le président tout indiqué, avec MM. de Vatimesnil et Ch. Lenormant comme vice-présidents ! Celui-ci nouvellement converti était découragé, comme beaucoup d'autres, par M. Beugnot qui lui disait : « Ne compromettez pas votre avenir en vous mêlant aux *Cosaques* de l'armée catholique ! » Lacordaire aussi, très particulariste, le détournait. D'ailleurs la lutte parlementaire sur l'enseignement, engagée avec tant d'éclat en 1844, était ajournée, les sages alors intervenaient pour dire : « Attendons ! » Cela paralysait les énergies.

D'autre part, Montalembert trouvait que Louis Veuillot était trop maître à l'*Univers* et qu'il ne se prêtait point à le suivre dans ses très mobiles opinions et évolutions ; il songea à lui donner un directeur et, sans le prévenir, organisa un comité pour s'emparer du journal. L'*Univers* était bon à prendre : de 1500 abonnés il avait passé à 6000. Eugène Taconet, qui en était propriétaire, ne fut pas prévenu davantage. Le comité se composait de Montalembert, de l'abbé Dupanloup, supérieur du Petit Séminaire de Paris, des PP. Lacordaire et de Ravignan, et de M. Charles Lenormant, professeur en Sorbonne et membre de l'Institut. Désormais nous rencontrerons partout la main de l'abbé Dupanloup.

Louis Veuillot fut avisé du changement par Foisset, qui l'engagea à se montrer chrétien (7 janvier 1845). « Il y a deux ou trois mois, répondit-il, Montalembert, me voyant malade et fatigué, me proposa de m'adjoindre quelqu'un ayant les mêmes pouvoirs que moi. Je suis prêt, je résignerai dès ce soir, s'il le faut et de grand cœur, cet emploi d'amère obéissance que vous appelez le bâton de commandement. Seulement ma retraite sera publique ; on ne peut exiger de moi que j'endosse la responsabilité, quand je n'aurai plus l'autorité. »

Taconet fut mandé enfin devant le comité des Cinq, qui le « menaça d'un désaveu de l'archevêque, » s'il ne cédait. Il demanda une nouvelle réunion, où le rédacteur en chef assisterait, pour le lendemain. « Tout le monde m'embrassa, écrit Louis Veuillot. Je me plaignis de n'avoir pas été prévenu ; on me répondit qu'on avait voulu me ménager, et qu'on ne me reprochait que la forme. Je savais trop qu'on me reprochait autre chose. » Les Cinq ne s'entendirent pas. Il était clair qu'il y avait cinq volontés : « Comment contenter à la fois M. Lacordaire un peu démocrate ; M. de Montalembert dynastique, avec beaucoup d'absences ; MM. Dupanloup et de Ravignan légitimistes ; M. Lenormant doctrinaire et guizotin ! »

On attendait la prochaine réunion, quand « nous reçûmes de l'Archevêque de Paris la lettre la plus dure, la plus blessante pour nous, et en même temps la plus fâcheuse pour lui, » dont « il annonçait la prochaine publication. » Ils coururent chez Mgr Affre : « Il était mal informé : nous le mîmes au courant et le projet de M. Dupanloup ne l'étonna pas médiocrement. Il nous déclara que jamais il ne consentirait à voir un de ses vicaires généraux à la tête d'un journal quelconque, s'excusa de nous avoir fait de la peine, fut très bien enfin selon sa coutume. »

Le lendemain ils eurent l'idée « pour tout concilier, de faire un comité de conseil, qui leur donnerait son avis sur la marche du journal. » Personne n'en voulut.

« Je ne vous dis rien de l'amertume de voir tant d'hommes graves et importants et dévoués, si incapables d'une volonté, d'une résolution, si changeants, si imprudents et si craintifs. Vous comprendrez tout cela. » (A Foisset, 25 janvier 1845).

M. de Champagny refusa d'être rédacteur en chef. Montalembert, contrarié, bouda. Louis Veuil-

lot fit une démarche auprès de lui : « Je ne puis rester seul à l'*Univers,* dit-il, je vous prie d'y revenir et d'y amener qui bon vous semblera, pourvu que ce soit un homme capable, et non un rédacteur qui ne rédigerait pas. » La démarche n'eut aucun succès. Le rédacteur en chef de l'*Univers* voulait se retirer : « Je suis las et l'on m'a blessé au cœur ! » Foisset l'en dissuada : « Je ne vous demande qu'une chose : c'est le salut de votre âme, et, par conséquent, la persévérance dans cette immolation de vous-même à la cause de Dieu. » Il resta, mais prit « une résolution irrévocable » :

« Je ne consentirai jamais qu'à être un rédacteur très subalterne, un rédacteur littéraire par exemple, dans un journal où M. de Montalembert aurait une influence prépondérante, et je ne veux pas être rédacteur en chef d'un journal catholique, en dehors duquel se tiendraient, dans les circonstances présentes, M. de Montalembert et ses amis... Il faut que M. de Montalembert soit général, et là où il est général, tel que j'apprends à le connaître, je ne peux être que volontaire ! »

Quelques jours après, Melchior du Lac, rappelé à Paris pour des affaires de famille, alla chez Montalembert, et, après une conversation assez rude, il lui dit :

— Enfin, de quel droit vous emparez-vous de l'*Univers ?*

— Du droit du plus fort ! s'écria Montalembert irrité.

— C'est le droit qu'on exerce au coin des bois, répliqua-t-il.

Et il sortit indigné. Taconet, instruit de cette conversation, résolut de garder la propriété de l'*Univers,* et fit appel à M. de Coux dont le nom avait été déjà prononcé. Celui-ci, ancien rédacteur de l'*Avenir,* accepta de devenir rédacteur en chef de l'*Univers.*

Pendant cette époque orageuse Mgr Parisis s'abstint : « J'étais inquiet, dit-il à Louis Veuillot en mai 1845, mais mécontent jamais. » Et il rappela un grief personnel. L'*Univers* ne faisait pas assez de doctrine : « Je vous avais dans le temps envoyé un article que je viens de relire ; je m'afflige toujours de ce que vous l'avez refusé. L'*Univers* est maintenant au-dessus de ses affaires, et plus que jamais il est obligé de se bien poser dans la défense courageuse du vrai. » Comme on le voit, un auteur ne pardonne guère qu'on n'insère point ses articles.

Toutefois, pendant les débats passionnés de mai 1845 touchant la proscription des Jésuites, les lecteurs de l'*Univers* ne purent deviner ces dissentiments, car Louis Veuillot ne cessa d'encourager Montalembert et de faire son éloge : « Avec tous les laïques qui ont parlé ou écrit dans cette grande cause, disait-il, M. de Montalembert ambitionne de servir l'Eglise, il repousse comme une injure adressée à l'Eglise et à lui d'avoir voulu et pu la conduire... »

Louis Veuillot demeure rédacteur en chef *adjoint ;* et les choses n'en vont pas mieux, l'*Univers* n'est accepté sans réserve ni à Paris, ni à Rome. Grégoire XVI voit toujours en Montalembert la queue de Lamennais, et trouve qu'il « parle trop ; » aussi à la mort du Pape (1er juin 1846) Montalembert se montre-t-il sévère pour le pasteur qui a découragé ses défenseurs [1]. Cependant il admire « le bel article » de Louis Veuillot. Mais mécontent de M. de Coux, qui est Belge, et qui a un parti pris contre les Jésuites, il accueille une nouvelle feuille catholique, l'*Alliance.* Louis Veuillot navré songe de nouveau à quitter la rédaction de l'*Univers.* Pendant l'été de 1846, Mgr Parisis devenu tiède à son endroit, lui assigne un rendez-vous à Paris ; il se fait accompagner de son frère Eugène.

« Nous fûmes reçus avec bonne grâce et embarras, raconte celui-ci. Après l'échange de quelques paroles banales, Mgr Parisis critiqua le journal. Au lieu de le défendre, mon frère lui dit de sa voix douce et ferme, avec un sourire un peu contraint : « Monseigneur, ce n'est pas pour cela que vous m'avez appelé, je vous prie de me faire connaître tout de suite l'objet de notre entretien. »

« Le prélat, que cette sorte de sommation ne mit pas à l'aise, s'exécuta. Il félicita Louis d'avoir donné de l'éclat et de la force à la presse catholique, et conclut en lui demandant s'il ne comprenait pas qu'il fallait maintenant mettre cette presse dans une voie nouvelle... — Et par des hommes nouveaux ? interrompit brusquement mon frère. — Oui, du moins en bonne partie, lui fut-il répondu avec quelque hésitation. — Ce n'est pas précisément mon idée, Monseigneur ; mais j'y vais réfléchir, dit-il en se levant... Il y eut beaucoup de gêne. Nous nous retirâmes. — Louis, s'arrêtant dans l'escalier, me dit : Eh bien ! frère, il paraît que nous sommes arrivés à l'âge de la retraite. Est-ce ton avis ? — Pas du tout ! — Ce n'est pas le mien non plus !... Il allait avoir trente-trois ans et moi vingt-huit. » *(Louis Veuillot,* par Eugène Veuillot, t. II, p. 113).

Les divisions demeuraient donc profondes, et tous en souffraient, mais l'amour de l'Eglise était si puissant chez eux qu'au moment de l'action ils s'entendaient toujours. Ils s'entendirent aux élections de 1846 pour imposer aux candidats de réclamer et de défendre la liberté d'enseignement et d'association, et ils obtinrent des succès ; de même en 1847 pour la question de l'unité liturgique. Mgr Parisis revint à l'*Univers* comme conciliateur, demandant qu'on allât prendre quelquefois le mot d'ordre chez M. de Montalembert et chez M. Dupanloup. On lui répondit que s'ils « apportaient leurs conseils » ils seraient accueillis. « Le bon évêque a été charmant dans toutes ces affaires, bien qu'il incline un peu pour M. de Montalembert, qui est, à la vérité, plus aimable et plus illustre que nous. » (4 juin 1847).

Ils se retrouvent dans l'affaire du Sonderbund.

[1] Voir pour plus de détails *Ami* 1901, p. 995.

Les radicaux de Suisse voulaient expulser les Jésuites, et visaient à remplacer la souveraineté cantonale par la souveraineté centrale qui étouffait la liberté. Les sept cantons catholiques formèrent la ligue du Sonderbund, pour résister à ces prétentions. La diète fédérale prescrivit l'expulsion des Jésuites ; les sept cantons libres refusèrent d'obéir à cette prescription qui violait leur souveraineté... Alors elle leva une armée, qui fut commandée par le général Dufour. Le nombre l'emporta et les troupes catholiques furent battues (novembre 1847). Le Comité catholique et l'*Univers* ouvrirent une souscription pour venir en aide aux blessés, aux veuves et aux orphelins de la cause vaincue. Le 14 janvier 1848 Montalembert parla des affaires de Suisse dans la question de l'Adresse, et il y apporta une vigueur qui le fit traiter d' « enragé » par le rédacteur en chef du *National*, Armand Marrast.

« Nous n'avons jamais entendu de plus beau discours, écrivit Louis Veuillot, nous n'avons jamais été témoins d'un pareil succès. L'admiration, nous avons presque dit la reconnaissance de l'Assemblée était telle que l'impression du discours aurait été votée par acclamation sans l'opposition formelle du règlement. Cette séance fait à M. de Montalembert une grande position dans la Chambre et dans le Pays. »

Lacordaire fut moins enthousiaste : il souffrait de voir son ami s'attacher à la cause des Jésuites. « Leur génie et leur cœur n'égalent point leur martyre, lui mandait-il. Leur point de vue particulier est faux, étroit, malchanceux. En t'identifiant à eux, tu embarrasseras pour une foule d'esprits le chemin du retour à nous, à Dieu, à Jésus-Christ, à la liberté chrétienne. » En outre le correspondant de l'*Univers* à Rome, le comte de Messey, leur était défavorable aussi et prônait beaucoup le pamphlet de Gioberti, le *Jésuite moderne*, pour la plus grande joie de M. de Coux. La Révolution de février survint qui changea la situation. M. de Coux partit et M. de Montalembert qui cessait d'être pair de France revint à l'*Univers* : « Je viens travailler avec vous, dit-il. — Je vous attendais, » répondit Louis Veuillot.

Ils prirent pour programme ces deux mots : RELIGION ET LIBERTÉ.

VII. — « L'Eglise, écrit Louis Veuillot le 28 février, ne demande aux gouvernements humains que la liberté....

« Que la République française mette enfin l'Eglise en possession de cette liberté que partout les couronnes lui refusent ou cherchent à lui ravir; il n'y aura pas de meilleurs et de plus sincères républicains que les catholiques français. »

La République de 1848 se montra tout d'abord respectueuse de la religion et de la croix ; les prêtres n'étaient pas insultés : « ils circulent librement dans les rues et ils font bien de se montrer » (à sa femme, 25 février). Les catholiques acceptèrent donc le régime nouveau, Lacordaire avec enthousiasme, Louis Veuillot avec quelque inquiétude, Montalembert avec tristesse, Mgr Parisis avec résignation. L'on vit bientôt qu'elle tournerait à l'anticléricalisme et au désordre. L'insurrection de juin où Mgr Affre tomba frappé par la balle d'un insurgé, annonçait une guerre sociale. Qui l'avait préparée ? La société tout entière. Lacordaire nommé député par les Bouches-du-Rhône s'était placé à l'extrême-gauche ; il démissionna après trois mois. Montalembert qui représentait le Doubs prit la parole quand la commission de la Constitution présenta son travail, au commencement de septembre. Il parla du péril social et du remède : la religion chrétienne. Que veut-on ? « *Jouir et mépriser.* » Qu'ordonne l'enseignement religieux ? De *s'abstenir* et de *respecter*. « Presque constamment interrompu, enveloppé de clameurs, souvent impolies, assailli de ces interruptions qui souvent découragent d'y répondre, tant elles dénotent d'ignorance ou de parti-pris, il dut remettre au lendemain la fin de son discours. » Mais il ne l'acheva pas. Ce n'était plus son auditoire de la Chambre des Pairs : cette assemblée ne rendait pas, elle ne savait rien, elle était inintelligente des questions capitales; il était navré.

Le dimanche 12 novembre le nouvel archevêque, Mgr Sibour, entouré de quatre évêques, dont trois étaient représentants du peuple, célébra la messe sur la place de la Concorde. Après la messe, Armand Marrast, debout sur une estrade, lut la Constitution, puis on chanta le *Te Deum*. Le monde officiel libre penseur était là, la cérémonie fut froide. On pressentait les dissentiments et les orages.

Les catholiques au moins s'uniraient-ils ? M. de Falloux travaillait sourdement pour la maison d'Orléans ; Lacordaire avait fondé dès le 14 avril l'*Ere nouvelle* avec l'abbé Maret comme directeur et Ozanam comme rédacteur en chef. Elle posait en axiome : « Le christianisme c'est la démocratie. » La démocratie découlait nettement de l'Evangile. Aveugles qui ne le voyaient pas. — L'abbé Dupanloup qui venait de rendre une vigueur momentanée à l'*Ami de la Religion* se rapprocha de l'*Univers*, afin de combattre l'ennemi commun, ce journal passionnément républicain, parce que pour lui la république était la forme obligatoire de la démocratie.

« Il faut réconcilier l'Eglise et la démocratie ! » — « Eh ! quels sont donc les torts du catholicisme envers la démocratie ? demandait Louis Veuillot. Quels dogmes ou quels conseils contraires à tous ceux que la démocratie peut honorablement aimer, doit-il adjurer ?... » On voit que ces théories qu'on a appelées nouvelles de nos jours sont d'un âge respectable.

Maintenant, qui serait président de la République ? Louis-Napoléon Bonaparte avait été habile. Elu par trois départements aux élections complémentaires du 14 juin 1848, il ne fut validé qu'après un débat orageux. Alors il publia une lettre où il disait : « Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les remplir. » Et deux jours

après il offrait sa démission. Mais il avait fait acte de prétendant. L'*Univers* exigeait du candidat à la présidence qu'il s'engageât à procurer « la liberté de la conscience chrétienne, l'affranchissement complet de l'Église et de la famille » (29 octobre). Le lendemain, Louis Veuillot recevait la visite de Mme Cornu. Fille de la femme de chambre de la reine Hortense, elle avait eu pour parrain Louis-Napoléon, d'un an seulement plus âgé qu'elle. Elevée avec lui, entièrement dévouée à sa personne, elle venait le recommander au rédacteur en chef de l'*Univers*, affirmant qu'il était bon catholique, et produisant des lettres écrites pendant la prison de Ham. Dans l'une de ces lettres Louis-Napoléon la priait de faire brûler à ses intentions un cierge à Notre-Dame-des-Victoires.

— Le prince aimerait à vous voir, dit-elle.

— Cela le compromettrait, et moi aussi, répondit-il.

Quelques jours après, un des familiers du prince revint, et le pressa de venir trouver « Monseigneur » afin de préciser les revendications des catholiques.

— M. de Montalembert est en relations avec le prince, fit-il, et il est le chef du parti, mieux vaut s'adresser à lui.

Ce qui fut fait. Montalembert alors passa du côté de Louis-Napoléon. L'autre prétendant, Cavaignac, affirmait, non sans raideur, ses bonnes intentions, mais ne s'engageait pas. Le prince, sollicité par Montalembert, écrivit dans son appel électoral : « La protection de la religion entraîne, comme conséquence, la liberté d'enseignement. » C'était peu. Sur ces entrefaites, Pie IX était contraint de quitter Rome, Cavaignac ordonna d'embarquer trois mille hommes pour le territoire pontifical afin d'assurer la *liberté personnelle* du Souverain Pontife, offrant au besoin l'hospitalité de la France. Louis Napoléon s'était abstenu dans le vote sur l'envoi de ces 3.000 hommes, il s'en expliqua par une lettre au « rédacteur de l'*Univers* » où il disait :

Apprenant qu'on a remarqué mon abstention dans le vote relatif à l'expédition de Civita Vecchia, je crois devoir déclarer que, tout en étant décidé à appuyer toutes les mesures propres à garantir efficacement la liberté et l'*autorité* du Souverain Pontife, je n'ai pas pu appuyer par mon vote une démonstration militaire qui me semblait dangereuse pour les *intérêts sacrés* que l'on voulait protéger, et de nature à compromettre la paix de l'Europe. (2 décembre 1848).

Un de ses cousins, le prince Canino Bonaparte, comptait parmi les révolutionnaires romains. Par une lettre du 7 décembre adressée au Nonce et communiquée en même temps à l'*Univers*, Louis-Napoléon faisait cette autre déclaration plus catégorique, qui dégageait toute « complicité » avec lui :

« Depuis longtemps je n'ai aucune espèce de relations avec le fils aîné de Lucien Bonaparte, et je déplore de toute mon âme qu'il n'ait point senti que le maintien de la *Souveraineté temporelle* du chef vénérable de l'Eglise était intimement liée avec l'éclat du catholicisme, comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie. »

Cela lui valut les voix des catholiques. Il fut élu le 10 décembre par 5.434 226 suffrages ; quatre millions de plus que Cavaignac. Louis Veuillot lui donna sa voix avec confiance, Montalembert avec empressement.

VIII. — Pendant que ces événements passionnaient et inquiétaient le monde, Louis Veuillot publiait plusieurs ouvrages : les *Libres Penseurs* d'abord, qui parurent en octobre 1848. Dans la préface, datée de la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, il écrivait : « Dans les deux camps nous voyons des hommes de bien et une égale multitude de gens d'aventure. Il semble que tous les maraudeurs du monde soient du côté de M. Bonaparte, et, quand on se retourne, on en voit autant de l'autre côté. » Ouvrage qui renferme des pages terribles, écrites avec la plume de La Bruyère trempée dans du vitriol :

« J'appelle « libres penseurs, » comme ils se nomment eux-mêmes, les lettrés ou se croyant tels, qui, par livres, discours et pratiques ordinaires, travaillent sciemment à détruire en France la religion révélée et sa morale divine. Professeurs, écrivains, législateurs, gens de banque et de négoce, ils sont tout, ils font tout, ils règnent. Ils nous ont mis dans la situation où nous sommes, ils l'exploitent et ils l'empirent. J'ai voulu les peindre... »

C'est un livre très fort qu'aucun auteur du XIXe siècle n'était capable d'écrire. Tous les problèmes sociaux y sont posés. C'est là qu'il rappelle la mort de son père et les injustices sociales d'une nation où personne ne s'occupe de l'éducation de l'âme. Près de ce lit funèbre il se dit : « Cet édifice social est inique : il sera détruit. » — « J'étais chrétien déjà : si je ne l'avais pas été, dès ce jour j'aurais appartenu aux sociétés secrètes... »

Les libres penseurs hurlèrent. Il en fut ravi et répondit par des phrases calmes et cruelles à leurs invectives : « M. Pelletan accorde que j'ai de l'esprit à mes heures. Il ne me vaincra pas en générosité. Si je le prends jamais dans ces heures-là, je veux le crier sur les toits ! » Il étrille aussi « les filles de l'écritoire, » particulièrement George Sand, qu'il appelle « mon vieux George. » Des amis même s'en plaignirent et demandèrent qu'on épargnât les « dames » : « Ma foi non, répondit-il, et moins encore les vivantes que les défuntes. La libre pensée est un monstre, même lorsqu'elle se tait. Je vous prie, détestons ces hybrides : et de la sainte quenouille que leur main délaisse, frottons-leur les épaules à la casser ! » Quelques catholiques se scandalisèrent de deux mots un peu durs sur le décolletage des femmes : — « Mais, Monsieur, songez donc que nos femmes peuvent vous lire ! » — « Eh bien ! Messieurs, ce serait donc un grand malheur, si vos

femmes, après m'avoir lu, craignaient de s'enrhumer? »

. A M. Guerrier de Dumast, car c'est lui qui le priait de faire grâce aux « dames, » il rappelait le propos du bon sire de Joinville, qui, voyant les musulmans insulter le camp chrétien, disait à un sien compagnon, quoique ce fût dimanche : « Mon ami, fonçons un peu sur cette *chiennaille.* » — « Mieux vaut périr, ajoutait-il, que de voir sans la souffleter la face insolente de l'impudique et du menteur. Bonjour. Je suis furieux et je m'arrête, car je finirais par me tourner contre vous, l'homme aux miséricordes. Je vais vous envoyer ces jours-ci je ne sais quoi de doux et de tendre. Vous verrez comme c'est bête. Ce sera votre punition ! »

Ce qu'il lui annonçait c'était la *Petite Philosophie* qui parut en février 1849, et qui fait partie maintenant, avec les *Nattes*, des *Historiettes et Fantaisies*. Ces pages délicieuses prouvent que Louis Veuillot excellait dans la manière douce tout aussi bien que dans la manière forte.

Montalembert, lui, le félicita chaleureusement : « Combien cette étude si sévère et si sincère du régime déchu ne rend-elle pas plus noble et plus équitable l'attitude que vous avez su prendre et garder depuis l'avènement de la République! Avec quel talent, quel rare bonheur vous avez su mêler à la satire sanglante, mais si légitime, de nos docteurs et de nos *penseurs* modernes, la suave et charmante image de la piété, de la vertu chrétienne ! » Il lui demande la *clef* « de toute cette galerie dont il ne reconnaissait pas assez les originaux. » Qui est Tourtoirac? Qui est Alcibiade ? Qui est Vipérin ou Sosthénie ? — Louis Veuillot a toujours répondu : « Il n'y a pas de clef. » C'est une vivante peinture des mœurs politiques et littéraires de l'époque, ces mœurs ont disparu, les individus sont restés. Ce sont des types, « des caractères, » et cela est éternel.

L'idée de *L'esclave Vindex* lui vint une nuit de juin 1848, pendant qu'il montait sa faction de garde national auprès de la statue de Vindex. L'esclave vaincu, qui prépare sa revanche, développe ce passage de Proudhon : « Notre principe à nous, c'est la *négation* de tout dogme, notre donnée c'est le *néant*. Nier, toujours nier, c'est là notre méthode : elle nous conduit à poser comme principes, en religion, l'*athéisme;* en politique, l'*anarchie;* en économie politique, la *non-propriété.* » Le dialogue entre *Spartacus* qui représente le bourgeois nanti, et *Vindex*, l'éternel révolté, se termine par ces mots : — Au loin on entend l'avertissement : « Sentinelles, prenez garde à vous ! » — « Oui, *prenez garde à vous!* dit Vindex. Mais vous veillez en vain. L'ange du ciel ne garde plus la ville. Il ne pose plus sa main sur le cœur du peuple pour en comprimer les battements formidables ; il n'y verse plus les paroles qui éteignent la haine et l'envie. L'ange s'est enfui du milieu de vos cités et m'en a laissé maître. Veillez, prêtez l'oreille ; tout est calme, je suis vaincu, je travaille... Je répare la brèche que j'ai faite sur les barricades à ce fer, mon gagne-pain et mon vengeur ! »

Tout après *Vindex*, qui parut en février 1849, Louis Veuillot écrivit pour la *Revue des Deux Mondes* le *Lendemain de la Victoire, Vision*, qu'il dédia à son frère. C'est la continuation de *Vindex*, sauf que *Vindex* met en scène deux personnages seulement, et le *Lendemain de la Victoire* cinquante-cinq. L'ouvrage se divise en deux parties, la première renferme quinze scènes, la seconde vingt-deux. Un socialiste révolutionnaire y expose devant un libre penseur repu les doctrines de celui-ci avec une logique implacable. On y voit les démagogues devenir, sous la poussée des circonstances, des internationalistes, des sans-patrie, et quand ils sont vaincus, demander grâce en criant : « Vive l'Empereur ! »

Cette *Vision* fut publiée près de trois ans avant le coup d'Etat.

En même temps l'infatigable publiciste composait deux brochures de propagande, *Noir et Rouge* et le *Fond des cœurs*, pour éclairer les électeurs honnêtes séduits par l'appel aux passions basses ; puis *Monsieur de Lamartine romancier*. Le grand poète qui fit la Révolution de février fut aussitôt oublié, et lui qui avait été au faîte des honneurs n'était plus en 1849 que le plus obscur des députés. Les passions populaires ne connaissent que le sang, l'injustice et l'ingratitude. Maintenant le poète des *Méditations* racontait au public ses souvenirs de jeunesse et ses anciennes bonnes fortunes. Cette littérature charmeuse et amollissante, où est invoqué çà et là le Dieu de la nature, parmi les rêveries et les situations dangereuses, indigna Louis Veuillot qui le flagella avec quelque sévérité. C'était justice. Lamartine se sentit atteint. Mais la même main, qui s'était faite dure pour lui, plus tard lui adressera, dans son infortune, des vers qui lui montreront dans le malheur la « grâce d'en haut. »

Louis Veuillot a atteint la plénitude de son talent, il produit de belles, saines et magnifiques œuvres, et combien peut-être il serait devenu supérieur encore à lui-même s'il eût été encouragé par ceux qui devaient le conduire, au lieu de l'arrêter ou de le combattre ! Mgr Affre ne l'avait guère ménagé. Mgr Sibour lui fut nettement hostile, et les catholiques divisés ou jaloux le soutinrent mal, parfois se déclarèrent ses ennemis acharnés [1]. L'œuvre de Dieu s'accomplit sans doute, en dehors des agitations humaines, mais qu'elle serait plus parfaite et plus féconde si la foi et la générosité produisaient l'union !

---

[1] Voir *Ami* 1901, p. 999, les relations entre Mgr Sibour et l'*Univers;* — p. 1001, la question des classiques païens ; — 1899, p. 742 et 833, les débats touchant la loi Falloux.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Ces jours derniers je relisais dans le livre de Tobie les méfaits d'un démon terrible, Asmodée. Il est raconté qu'il fit mourir successivement les sept premiers maris de Sara, la fille de Raguel, pour laquelle lui-même paraît avoir conçu une passion ardente. Contre Tobie qui à son tour épousa Sara il ne put rien, parce que Tobie parvint à le chasser en brûlant dans son voisinage le foie d'un poisson. Finalement l'archange Raphaël le relégua jusque dans le désert d'Egypte.

Je voudrais bien savoir ce qu'était cet Asmodée ; ensuite s'il faut prendre à la lettre ce que le livre de Tobie en raconte ; notamment s'il est admissible 1° que ce démon ait mis à mort les sept maris de Sara, par jalousie, à cause de cette femme ; 2° qu'il ait été chassé par Tobie au moyen de la fumée d'un foie de poisson.

N'y aurait-il pas plutôt là, mélangés à des légendes populaires, des récits symboliques, allégoriques, destinés à nous inculquer quelque doctrine religieuse ?

R. — I. Oui, c'est un malfaisant démon que le diable Asmodée, et ce n'est pas pour rien qu'il porte son redoutable nom. Raconter l'histoire de ce nom sera déjà révéler le personnage.

On se demande si le substantif Ἀσμοδαῖος est d'origine perse ou hébraïque. J'estime avec beaucoup de critiques, même hétérodoxes, que ce mot est d'origine sémitique. Généralement les rationalistes veulent que ce nom soit emprunté aux langues iraniennes [1]. Au premier abord on ne voit pas pourquoi ils tiennent tant à ce sentiment. Dans la réalité cette interprétation des origines d'Ἀσμοδαῖος n'est nullement indifférente à leur système d'exégèse du livre de Tobie. Voici d'abord ce que Renan en a pensé : « Un *div* persan, plusieurs fois nommé dans l'Avesta, le *div* de la concupiscence, *Aeschma-daëva*, fut *adopté* par les Juifs sous le nom d'Asmodée, comme un démon lubrique qui s'empare des femmes et tue ceux qui voudraient les approcher [2]. » La préoccupation des rationalistes devient visible par cette seule citation du rationaliste français. D'une part ils désirent expliquer l'infortune de Sara, voyant ses sept maris successivement mourir, par la passion criminelle d'un démon pour elle-même; et surtout ils veulent, d'autre part, faire dépendre la démonologie juive du mazdéisme, comme si les enfants d'Israël avaient dû subir en cela, comme en beaucoup de choses, prétend-on, l'influence des mythologies de la Perse ou de la Chaldée. Ce point de vue est faux, disons-le tout de suite ; la croyance aux mauvais esprits ne répugnait pas à la théologie sémitique [3] ; elle était fondée au contraire sur les traditions de la race. Aussi bien l'Asmodée du livre de Tobie n'est-il point de provenance iranienne. L'argument qu'on apporte — le seul d'ailleurs — est pris de la soi-disant ressemblance entre le nom d'Asmodée sous sa forme grecque (Ἀσμοδαῖος) et surtout rabbinique « Eschmadaï [1] » et le substantif perse *Aeschma-daëva ;* or *daëva* dans la langue de l'Avesta signifiant démon, δαίμων, et *Aeschma* signifiant *passionné*, on a conclu que *Aeschma-daëva* était un synonyme de l'Asmodée des Juifs, véritable Cupidon aux désirs criminels et néfastes. Une simple remarque renverse cette belle supposition philologique : c'est que le substantif *Aeschma-daëva,* sous cette forme complète, est une création de pure fantaisie. Dans tout l'Avesta on ne rencontre que *Aeschma* isolément ; ce qui ne suffit point pour en dériver Ἀσμοδαῖος ou *Eschmadaï*. Au surplus il serait difficile, sinon impossible, d'expliquer le changement et l'abréviation des syllabes iraniennes *daëva* en *daï,* comme nous lisons en rabbinique et en grec [2]. Maintenons donc simplement l'origine sémitique du nom d'Asmodée.

Mais alors que signifie ce nom d'après l'hébreu ? Gesenius [3] et la majorité des linguistes font descendre Ἀσμοδαῖος de la racine *shamad* qui (à la forme hiphil) veut dire « ravager », « perdre », « ruiner ». On voit tout de suite comment Asmodée était regardé comme le *daimon* « exterminateur » ennemi des humains, ne leur désirant que du mal.

Alors une nouvelle question se pose : Faut-il voir dans Ἀσμοδαῖος un nom propre et personnel, ou un nom appellatif, servant à qualifier d'une manière générale les esprits infernaux ? De fait dans l'Apocalypse, IX, 11, S. Jean désigne par un terme tout semblable le δαίμων τῆς ἀβύσσου, l'Ἀβαδδών, mot hébreu qui signifie en grec Ἀπολλύων, *exterminans*. D'ailleurs le mot *Satan* qu'on emploie très souvent aussi pour désigner le démon, a un sens général et appellatif : c'est l'*ennemi*, l'*adversaire*.

Nous nions que dans la Bible Ἀσμοδαῖος soit un terme générique. D'après le contexte du livre de Tobie (III, 8; coll. IV, 14, suiv.; VII, 11 ; VIII, 2, 3), il représente sûrement un individu déterminé, au rôle néfaste clairement défini. C'est bien ainsi que l'ont entendu toujours les Juifs qui font d'Asmodée le prince, le *melek* des démons impurs. Les traditions populaires d'Israël lui supposaient une généalogie très curieuse, qu'on voudra bien me permettre de rappeler. On prétendait que le démon Sammaël, le prince de la mort et le séducteur d'Eve dans le paradis terrestre, avait eu quatre femmes : Lilith, Naamah, Agrath et Machlat. Or la seconde, Naamah, aurait été la mère d'*Eschmadaï* (Asmodée). Conte absurde, sans doute, mais dans ce conte perce néanmoins la ferme croyance des Juifs à la personnalité du démon qui tua les sept maris de la fille de Raguel.

[1] Voir par exemple, Bréal, *Mélanges de linguistique et de mythologie comparées*, p. 123 ; — Renan, *Vie de Jésus*, p. 262 ; *Histoire du peuple d'Israël*, t. IV, p. 168 ; — Windischmann, *Goroastr. Studien*, p. 144 ; — Winer, *Biblisch. Realwœrterb.*, s. v. *Asmodée.*

[2] *Vie de Jésus*, loc. cit.

[3] Quoi qu'en dise Michel Nicolas dans son ouvrage *Des doctrines religieuses des Juifs*, p. 267.

[1] Cf. Buxtorf, *Lexicon talmudicum*, col. 237.

[2] Cf. de Harley, *La Controverse*, décembre 1881.

[3] *Thesaurus*, p. 1431.

Toutefois, malgré des apparences de synonymie (Asmodée signifiant en hébreu *exterminateur)*, on aurait tort d'identifier l' 'Ἀσμοδαῖος de Tobie avec l' 'Ἀϐϐαδών de l'Apocalypse, car le caractère de ces deux δαίμονες semble très différent : celui-ci est donné comme le chef des sauterelles symboliques qui sortent du puits de l'abîme pour se répandre sur la terre et y torturer les réprouvés ; tandis que celui-là demeure avant tout le δαίμων de l'impudicité [1]. L''Ἀσμοδαῖος n'est pas à identifier davantage avec l'ange ὀλοθρευτής ou ὀλοθρεύων dont il est parlé dans I Cor., x, 10 ; Hébr., xi, 28 ; Sap., xviii, 25. Ce sont les Juifs qui qualifient de δαίμων cet ἄγγελος ὀλοθρεύων, et même ils veulent que ce soit Sammaël [2] ; mais S. Paul et les textes de la Sagesse n'autorisent pas cette opinion des rabbins.

Retenons donc seulement — ce qui est incontestable — qu'Asmodée est un être *personnel*, une individualité bien existante dans le monde des esprits infernaux.

II. — Quant à la perversité de ce génie malfaisant, elle n'est pas moins certaine. Ce qu'en raconte le libre de Tobie iii, 8, doit être pris à la lettre ; l'épisode n'est pas une fable, un conte inventé par une mythologie quelconque. On y découvre justement les trois traits principaux du caractère odieux d'Asmodée : l'impudicité, la jalousie, la cruauté. « Sara, fille de Raguel, dit le texte sacré, avait épousé sept maris ; or un démon, nommé Asmodée, les tua aussitôt qu'ils s'approchèrent d'elle. » Or cette haine de l' 'Ἀσμοδαῖος à l'endroit des époux légitimes de Sara s'expliquerait, s'il faut en croire un manuscrit grec des Septante [3], par un motif honteux, je veux dire une passion violente conçue par le démon pour la jeune femme. A d'aucuns cela paraîtra étrange ; comment un démon, spirituel par nature, se peut-il laisser entraîner aux joies sensuelles de la chair ? Les esprits forts en riront, mais les esprits sérieux se garderont de se moquer. S. Augustin qui n'était pas un naïf, a écrit dans son livre de la *Cité de Dieu* un chapitre [4] intitulé : *An credendum sit angelos spiritualis substantiæ, amore speciosarum mulierum captos, earumdem iniisse conjugia ?* A quoi il répond par un oui si catégorique qu'il ajoute : « *Hoc negare impudentiæ videatur* [5]. »

Asmodée possédait sans doute le secret de nombreux maléfices pour arriver à ses fins. Il passait chez les Juifs pour un magicien consommé. Les rabbins à ce propos racontent que c'est lui qui enseigna au roi Salomon le moyen de bâtir le temple sans faire aucun bruit, de telle sorte que fut réalisée à la lettre la parole de l'Ecriture (III Rois, vi, 7). Les ouvriers se seraient servis d'une pierre qu'Asmodée leur avait remise ; avec elle ils taillaient les métaux et les blocs les plus durs à peu près comme nous taillons aujourd'hui le verre à l'aide du diamant.

De cette légende nous ne croyons pas un mot ; elle montre toutefois combien l'on était persuadé chez les Juifs de l'habileté de l' 'Ἀσμοδαῖος, et de la fécondité de ses ruses. Qu'il ait donc exercé aussi un pouvoir spécial sur les corps, et même sur la vie de certains hommes au cœur corrompu, nous sommes fondés à le penser, puisque d'après la Vulgate [1], l'archange Raphaël le révèle positivement au jeune Tobie, et que Sara en était désolée [2]. En tout cas, pour ce qui concerne les maris de cette dernière, le fait s'était produit ; Asmodée les avait tués, et à ce qu'il semble d'après les Septante [3], en les « étouffant, » en les « étranglant ; » le lieu de ce meurtre est désigné : ἐν τῷ νυμφῶνι, ainsi que le moment : τὴν νύκτα, ὁπότε εἰσεπορεύοντο πρὸς αὐτὴν [4].

III. — Tout est extraordinaire vraiment dans l'épisode biblique d'Asmodée. N'est-elle pas curieuse, en effet, cette recette dont le jeune Tobie, sur le conseil de l'archange, fait usage pour conjurer et chasser le malin esprit ? Il saisit donc une partie du cœur et du foie du poisson pris dans le Tigre, jeta ces débris sur un feu ardent, et aussitôt une fumée intense se dégagea, envahissant la chambre nuptiale et expulsant le terrible démon. Que penser d'un procédé pareil ? Les interprètes apportent différentes explications. Selon les uns [5], Dieu aurait accordé extraordinairement et par miracle à ces parties du poisson la propriété de chasser l'esprit. Cette opinion peut se défendre assurément ; nous ne la tenons cependant point pour la véritable. Il est inutile, selon nous, pour expliquer la réussite du procédé employé par Tobie, de supposer que les parties du poisson brûlées aient servi dans le cas comme de cause instrumentale, à la manière d'un sacrement ou d'un sacramental [6].

L'effet produit s'explique autrement. — D'abord par l'intervention surnaturelle de Raphaël, qui avait conseillé la recette, et dont le pouvoir sur les démons, même sur l' 'Ἀσμοδαῖος si redoutable, était très réel, ainsi qu'il résulte de Tob., viii, 3. — Ensuite par la sainteté qui brillait dans le jeune Tobie dont Dieu voulut récompenser la vertu, en lui conservant une épouse digne de ses mérites [7]. — Encore par les prières, les larmes et la pénitence de Sara [8]. — Enfin par la piété des

[1] Cf. Kitto, *Cyclopœdia biblica*, t. i, p. 4.
[2] Cf. Buxtorf. *Lexicon*, p. 1495.
[3] Le Codex *Parisiensis* (du xiv[e] siècle), lequel porte dans vi. 14 cette incise : ὅτι (πνεῦμα) φιλεῖ αὐτήν. (Cf. *Bible polyglotte* de Vigouroux, t. iii, p. 490).
[4] Le 23[e] du livre xv[e].
[5] Voir là-dessus de curieux détails dans Serarius : *Quæstiunculæ in Tobiam*, quæst. 18. (Apud Migne, *Cursus Script. S.*, t. xii, col. 685, ss.).

[1] Cf. Tob., vi, 17.
[2] *Ibid.*, iii, 11, suiv.
[3] C'est le verbe ἀποπνίγουσα qui est employé, Tob., iii, 8
[4] Cf : LXX, vi, 14 ; vii, 11.
[5] Cf. Calmet, *Dissertation sur le démon Asmodée*, dans la Bible de Vence, t. vi, pp. 26-33 ; — Serarius, *loc. cit.*, col. 707, suiv.
[6] Cf. Hagen, *Lexicon*, t. i, col. 450.
[7] Cf. Tob., vii, 12.
[8] *Ibid.*, iii, 7 et suiv.

parents de Tobie, du bon vieillard surtout dont les supplications ardentes montaient chaque jour vers le Seigneur [1], et dont la charité s'exerçait inlassable envers ses frères dans le besoin. — Voilà donc les véritables causes, surnaturelles et morales, qui produisirent l'expulsion d'Asmodée de la chambre nuptiale de Tobie et de Sara.

Quant au foie de poisson brûlé, il convient d'y voir seulement un moyen symbolique, un signe extérieur, employé dans l'espèce par l'archange pour confondre l'orgueil et en même temps réduire à l'impuissance la méchanceté du démon. C'était comme un talisman, sans vertu intrinsèque pour causer l'heureux résultat, une sorte de *condition* à poser *sine qua non*, et devant marquer l'instant où par une permission divine l'archange expulserait invisiblement Asmodée et l'empêcherait de nuire.

On objectera qu'en réalité Tobie crut à la vertu exorcisante du remède ; que le narrateur inspiré semble y ajouter foi également ; que Raphaël lui-même entretient par sa parole et ses procédés la crédulité et l'erreur du jeune Tobie. — En effet, il paraît bien que ce jeune homme fut convaincu de l'efficace de la recette conseillée par l'archange ; tout au moins le texte sacré ne suppose pas le contraire. En cela Tobie ne faisait qu'embrasser une croyance très populaire parmi ses compatriotes. Chez les Juifs, c'était de temps immémorial une opinion courante que certains talismans avaient le pouvoir de chasser le malin esprit. Cette croyance existait encore à l'époque de Josèphe [2]. Le grave historien raconte qu'Eléazar guérissait les possédés en leur faisant respirer la fumée de plantes connues de lui. Selon Josèphe, cet art de conjurer le diable remontait à Salomon [3]. Ce serait puéril à nous d'insister davantage. Mais qu'y faire ? Les Orientaux furent toujours gens très crédules. Beaucoup d'enfants d'Israël étaient bercés dans ces légendes ; même les meilleurs esprits, comme Josèphe, n'échappaient point au courant et croyaient aux propriétés magiques des talismans.

Quant au narrateur sacré, il a voulu rapporter les choses conformément à la mentalité de Tobie lui-même. De son côté l'ange Raphaël s'est aussi placé au point de vue des idées juives de l'époque en prescrivant le procédé à employer contre Asmodée ; y a-t-il donc répugnance à admettre que l'envoyé de Dieu se soit prêté apparemment et pour un cas particulier aux idées juives du temps ? Ne se donnait-il pas pour un homme ordinaire, et Tobie ne le regardait-il pas comme tel ? [4] Dès lors quoi d'étonnant à ce qu'il ait affecté de parler un langage tout humain devant son jeune compagnon de route ? Ni la morale ni la foi ne s'y opposaient. Nous ne voyons pas plus d'inconvénient à ce que Dieu ait choisi, pour donner à son ange le pouvoir et l'ordre d'expulser l'᾿Ασμοδαῖος, le moment précis [1] où le jeune Tobie se servirait d'un talisman, inoffensif sans doute, mais regardé par lui, en vertu des préjugés de sa nation, comme un remède naturellement efficace. Faudrait-il donc admettre que Dieu fût tenu dans l'espèce à réformer les idées fausses du jeune homme, ou que l'écrivain sacré devait rectifier en son récit une opinion erronée, qu'il admettait d'ailleurs lui-même probablement, comme tout le monde ? Ni la sainteté divine, ni l'inspiration biblique, ni la dignité de Raphaël ne sont ici en cause.

Finalement Asmodée fut relégué par l'Archange jusque dans les déserts de la Haute-Egypte [2]. Ne sait-on pas que les solitudes sauvages sont, d'après la Bible, le séjour préféré des esprits infernaux ? [3] Raphaël l'y retint « enchaîné [4] » : ce qui veut dire qu'Asmodée ne pouvait plus nuire à Sara ni à Tobie. « Obligatio diaboli, remarque S. Augustin, est non permitti exercere totam tentationem quam potest vel vi vel dolo [5] » ; car tout démon est comme un chien qui ne peut aller que jusqu'à la longueur de sa chaîne ; c'est encore l'ingénieuse observation du grand évêque d'Hippone : « Alligatus est tanquam innexus catenis *canis;* neminem potest mordere... Latrare potest... mordere non potest [6]. »

---

[1] *Ibid.*, 1-6.
[2] Cf. *Antiq.*, VIII. cap. 2, n. 5.
[3] Comparer *De Bello judaico,* VII, cap. VI, n. 3.
[4] Cf. Tob., V, 5-20 ; VI, 7 ; etc.

Q. — 1° Comment entendre cette faculté : « Dispensandi in tertio et quarto consanguinitatis et affinitatis gradu simplici et mixto tantum, et in secundo, tertio et quarto mixtis, tam in contractis quam in contrahendis ; — et etiam quoad contracta in secundo solo dummodo non attingat primum, cum iis qui ab hæresi, vel schismate, vel infidelitate convertuntur ad fidem catholicam... » ?

La 1re partie est claire, mais la 2e, je ne comprends plus bien.

Veut-on signifier que les mariages contractés dans le schisme avec un empêchement dirimant sont nuls faute de dispense accordée par quelqu'un ayant pouvoir de juridiction, et qu'alors l'un des conjoints se convertissant il faut régulariser une situation qui jusque-là n'aurait été qu'un pur concubinage ?

Un petit éclaircissement sera le bienvenu.

2° Dans les mariages mixtes, la dispense n'est accordée qu'à la condition formelle que les enfants seront élevés dans la religion catholique. Cette promesse doit être donnée autant que possible par écrit par *les deux conjoints.*

La promesse de la partie catholique ne pourrait-elle suffire à elle seule, en supposant qu'il y ait quelques inconvénients à l'exiger de la partie acatholique ?

R. — Ad I. Le sens de la seconde partie de cette faculté est que celui à qui elle a été concédée peut dispenser dans les mariages déjà contractés, mais nuls par défaut de dispense : 1° entre deux hérétiques ou schismatiques qui, avant de se convertir

[1] Cf. Tob., VIII, 3 : « *tunc* Raphaël apprehendit... »
[2] *Ibid.*
[3] Cf. Jerem., L, 38, 39 ; Is., XIII, 20-22 ; XXXIV, 14 ; Luc, XI, 25 ; Apoc., XVIII, 2.
[4] D'après le *Sinaïticus*, VIII, 3.
[5] *De Civit. Dei*, lib. XX, cap. 8, n. 1.
[6] *Sermo 197.*